



4.1. Documents graphiques

Hirson
PLAN DE ZONAGE
Bourg (secteur sud) au 1/2500ème
PLUi arrêté le 18/03/2025 PLUi approuvé le



Légende

- Informations**
- Communes
 - Cours d'eau
 - Bassins
 - Chemins inscrits au PDIPR
 - Axe vert de l'éclairage
 - Bâtiments d'éclairage classés
- Zonage**
- UA : Centre aggloméré, Avenue du Maréchal Joffre, rue Charles de Gaulle, avenue de Verdun et avenue des Champs Élysées
 - UB : Zones périphériques (Dortoir, étés ouvriers), Habitat mixte
 - UI : Zone d'activités économiques
 - AUI : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques
 - A : Zone agricole
 - Ag : Zone agricole patrimoniale (Natura 2000)
 - N : Zone naturelle
 - Np : Zone naturelle patrimoniale (Natura 2000)
 - St : STECAL_Sports et loisirs
 - Stl : STECAL_Tourisme et loisirs
- Éléments du paysage protégés au titre de l'article L151-23 du CU**
- Boisements
 - Jardins
 - Éléments paysagers ponctuels
 - Protection des abords des cours d'eau
 - Mares, Étangs
- Éléments du patrimoine protégés au titre de l'article L151-19 du CU**
- Éléments bâtis identifiés
 - Quartiers identifiés
- Prescriptions**
- Éléments identifiés au titre de l'article L151-11 du Code de l'Urbanisme
 - Commerces identifiés au titre de l'article L151-16 du Code de l'Urbanisme
 - Linéaires commerciaux identifiés au titre de l'article L151-16 du Code de l'Urbanisme
 - Secteur soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation
 - Zone non edificandi
 - Emplacements réservés

